

# COVID 19 -



Tours, le 23 mars 2020

## Tous mobilisés à vos côtés pour l'avenir de nos activités économiques en Touraine

---

L'État, les chambres consulaires et les représentants de la filière du BTP se sont réunis ce matin et se sont accordés sur les points suivants, afin que l'activité des entreprises de cette filière se poursuive malgré les circonstances sanitaires :

- Il est nécessaire de mettre en place les barrières sanitaires définies.  
Sur ce point un guide est en cours d'élaboration par l'OPBTP et devrait être proposé à la validation de l'État ce jour.
- Le maintien de l'activité porte uniquement sur les chantiers définis comme stratégiques, d'urgence, de maintenance, concernant les réseaux (énergie, électricité, gaz notamment).

En outre, dans les cas de rupture d'approvisionnement, ou lorsque les donneurs d'ordre reportent les chantiers, le recours à l'activité partielle est préconisé.

Parallèlement, l'ensemble de la filière du BTP et les chambres consulaires travaillent de concert avec l'État dans la perspective d'un retour à l'activité normale.

A ce titre, les chambres consulaires indiquent aux chefs d'entreprises, aux artisans et aux agriculteurs, que face à la nécessité d'union nationale à l'occasion de cette crise sanitaire majeure, les pouvoirs publics et les acteurs économiques institutionnels sont pleinement mobilisés pour accompagner les entreprises .

[pref-relations-presse@pref.gouv.fr](mailto:pref-relations-presse@pref.gouv.fr)

[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)



Leurs objectifs :

- Garantir la continuité d'activité et d'approvisionnement en clarifiant les conditions de sécurité de travail des salariés. Cela se fera en lien avec la DIRECCTE. Un guide sera produit prochainement à cet effet.

- Ne pas bloquer les échéances fournisseurs pour ne pas briser la chaîne économique, Fournisseurs / Clients.

- Vous accompagner dans la mise en œuvre des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités pour passer cette période difficile et préparer dès maintenant le redémarrage, notamment en sécurisant les échéances de paie de fin de mois.

A ce titre, par l'application d'une directive gouvernementale, les réseaux consulaires sont vos interlocuteurs de premier niveau.

Leur mission est de répondre à vos questions et de vous orienter vers les services appropriés selon vos besoins ; la DIRECCTE, BPI France, Le Conseil Régional, Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes, la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), les URSSAF et les autres acteurs à même de vous aider tels que les banques, les branches et syndicats professionnels.

Chacune de vos demandes sera traitée dans des délais que nous nous efforcerons de rendre les plus courts possibles.

Comment contacter les services consulaires :

- **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOURAINE :**

Un N° Unique pour le traitement de vos appels **02 47 47 20 00** ou par mail [contact37@touraine.cci.fr](mailto:contact37@touraine.cci.fr)

Site internet : [www.touraine.cci.fr](http://www.touraine.cci.fr)

- **CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'INDRE ET LOIRE :**

Une adresse mail pour le traitement de vos demandes [cac@cm-tours.fr](mailto:cac@cm-tours.fr)

et un numéro d'appel **02 47 25 24 00**

Site internet : [www.cma37.fr](http://www.cma37.fr)

- **CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INDRE ET LOIRE :**

Une cellule pour le traitement de vos appels **02 47 48 37 78** ou par mail [celluleaccueil@cda37.fr](mailto:celluleaccueil@cda37.fr)

Site internet : [www.cda37.fr](http://www.cda37.fr)

Informations pratiques actualisées disponibles sur les réseaux sociaux CCI Touraine – cma37 -  
Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire